

Table with 3 columns: Abonnements, 1901, 1902, 1903. Includes rates for various regions.

REDACTION et ADMINISTRATION :

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité.

LIRE PLUS LOIN :

LE CONFLIT FRANCO-TURC : Occupation de l'île de Mitylène par l'escadre française.

LA GREVE GENERALE DES MINEURS : Texte complet du projet de loi sur les retraites.

NAUFRAGE D'UN BATEAU DE PECHE : Douze noyés.

TENTATIVE DE MEURTRE A LENS : La fiancée d'un mari.

L'AFFAIRE D'AVION : Nouvelles perquisitions judiciaires.

LA DETTE

Les derniers incidents relatifs à la dette générale des mineurs concernent le haut leçon sociale, qu'il importe de régler et que le gouvernement fera bien de régler à son tour en elle le constituant de l'ouvrier mineur de France.

chances pour que le prisonnier ne s'évade pas. D'ailleurs, il ne gagnerait pas, en le faisant, la moitié du prix auquel sa tête fut estimée, puisque le gouvernement italien, oubliant sa belle promesse, n'a remis qu'un billet de cent lires à chacun des carabiniers ayant participé à la désormais fameuse arrestation.

L'admirable force du syndicat minier a déjoué ces calculs. Le gouvernement ne peut moins faire aujourd'hui que de rattraper le temps perdu en étant la solution du problème qu'il est appelé à résoudre. Qu'il apporte une solution sans retard, il la doit à l'attachement dont les mineurs ont donné une preuve éclatante à la République.

La République leur doit, en retour, d'améliorer leurs conditions de travail.

Gustave ROUANET, député de la Seine.

LA POLITIQUE

L'INCIDENT FRANCO-TURC

Ceux qui n'ont lu que le compte-rendu rapide des journaux sur la séance de lundi, à la Chambre, ne peuvent se faire une idée de l'importance que cette séance a offerte, encore qu'elle n'ait pu arriver à découvrir le moindre éclaircissement dans ces compte-rendus que la passion politique inspire généralement.

On le croirait, à s'en référer aux causes qui ont amené notre rupture diplomatique avec la Turquie.

Mais, s'il en était réellement ainsi, le Gouvernement français se rabaisserait considérablement devant l'opinion du monde entier, car d'autres faits, d'une portée sociale autrement haute, ont sollicité son intervention et il s'est tu.

La France prend-elle souci de ces derniers ou des premiers exclusivement ?

M. Delcassé a défendu sa politique extérieure avec plus d'émotion que d'arguments, et les motifs méritoires à l'appui d'une confusion habilement créée par M. Ribot, pour essayer de disloquer la majorité.

Elle n'y a pas réussi. Nous ne nous en plaignons pas. Une crise ministérielle, dans les conjonctures actuelles, ne servirait que la réaction.

Mais nous jugeons tout de même que le vote de l'ordre du jour Rivet-Chasteney, s'il laisse debout le ministère, ne clot pas le débat soulevé fort à propos par Marcel Sembat.

Tout honnêtement, nous ne sommes pas de la France, il importe que ce débat soit repris et élargi.

Car il ne faut pas, ainsi que l'écrivait récemment Stéphane-Lauzanne, que l'histoire puisse déclarer, un jour, à propos du conflit franco-turc :

« L'opinion publique de France eut deux poids et deux mesures, elle ne s'émut pas pour trois cent mille de ses protégés dont on prit le sang, mais elle s'émut pour deux de ses protégés dont on prit l'or. Elle ne demanda pas compte à Abdul-Hamid des vies qu'il avait inutilement prises, mais elle lui demanda compte de l'argent qu'il avait inutilement encaissé. »

Au Gouvernement donc, de saisir la première occasion d'affirmer que « s'il faut qu'il y ait quelque bagarre, quelque force qui saute, quelque homme qui tombe, l'or de la République sera le sang des Arméniens, les poids vrais, qui à fait pencher la balance. »

Nous pensons, avec Marcel Sembat, que la France ne peut marcher que pour des raisons que sa conscience approuve devant l'Univers !

G. SIAUVE-EVAUSY.

Le bon billet

On sait que le grand événement qui passionne actuellement les Italiens est la capture du brigand Musolino. Celui-ci a aujourd'hui ses biographes et ses panegyristes. Un jour sans doute il aura son musée dans la légende lyrique. Ainsi le veut la tradition, et Musolino est, du reste, un nom particulièrement musical. Fra Diavolo est un peu plus terrible ; mais Falsacappa n'est pas beaucoup plus drôle.

Musolino était si redouté des populations et les carabiniers le manquaient si souvent que le gouvernement avait fini par mettre sa tête à prix. La prime était de vingt-cinq mille lires. Dans un roman d'aventure bien fait ou dans un opéra comique suivant la recette classique, on verrait Musolino hier partie avec des compères qui le prendraient, toucheraient la prime, lui en remettraient la moitié et ensuite le feraient filer à la barbe des gendarmes. Mais les choses se passent autrement dans la réalité et il y a de grandes

chances pour que le prisonnier ne s'évade pas. D'ailleurs, il ne gagnerait pas, en le faisant, la moitié du prix auquel sa tête fut estimée, puisque le gouvernement italien, oubliant sa belle promesse, n'a remis qu'un billet de cent lires à chacun des carabiniers ayant participé à la désormais fameuse arrestation.

Il nous semblait qu'on devait nous donner beaucoup plus, protestèrent timidement ces braves soldats.

Sans doute, leur répondent leurs chefs. On devait donner vingt-cinq mille lires. Mais le gouvernement vous paie pour arrêter les malfaiteurs. Quand vous en prenez un, vous accomplissez un acte de votre fonction. On vous doit votre solde et un compliment, rien de plus. Rompez. »

Les carabiniers avaient fait des rêves délicieux. Ils voulaient embellir leur maison : ils projetaient sans doute une vie meilleure, une fois l'heure de la retraite sonnée. Ah ! les bonnes parties de pêche à la ligne, les douces heures de far niente au soleil, dans la campagne magnifique et parfumée ! Hélas ! tous les rêves mentent — et les gouvernements sont plus menteurs que les rêves. Mais comment celui d'Italie n'a-t-il pas réfléchi qu'il poussait ses carabiniers à se dire :

« Bandit tant qu'on voudra ! Mais Musolino payait ses dettes, lui ! »

CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 5 novembre. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. DESGRIANES.

Le transport des farines

M. CASTILLARD pose une question au ministre des travaux publics au sujet de l'homologation de certains tarifs de chemin de fer.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

La réponse à leur faire, c'est de leur ouvrir les marchés du Centre et du Midi.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

NOTES DEPECHES

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Emile Loubet.

LA RETRAITE DES MINEURS

Le Conseil a arrêté le texte définitif du projet de loi relatif aux retraites des mineurs, qui sera déposé ce jour même sur le bureau de la Chambre.

LE CENTENAIRE DE VICTOR-HUGO

Sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, le gouvernement a décidé de célébrer officiellement le centenaire de Victor-Hugo.

CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 5 novembre. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. DESGRIANES.

Le transport des farines

M. CASTILLARD pose une question au ministre des travaux publics au sujet de l'homologation de certains tarifs de chemin de fer.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

Le ministre répond qu'il a l'honneur de porter des dispositions relatives au transport des farines, sans, toutefois, tendre à généraliser les réductions de taxes déjà appliquées par la Compagnie P.-L.-M. Par suite du vote de la Chambre, sur les propositions de M. LEBLANC, les ministères du Nord et de l'Est prétendent qu'ils ne pourraient plus envoyer leurs farines à l'étranger si elles ne passaient par le Nord.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

M. MERLOU dit ensuite que la commission du budget, dont il est le rapporteur, aurait vivement désiré déposer son rapport général dès la rentrée, mais il n'a pu le faire.

départ de la flotte française pour le Levant, que le sultan et ses ministres ont fait montre de intentions les plus belliqueuses. On donna l'ordre de renforcer les défenses des Dardanelles, de placer des mines sous-marines à Salonique et à Smyrne et de mobiliser des troupes pour empêcher un débarquement français en Turquie.

Alors on fit circuler en Turquie la nouvelle que les Français montraient des velléités d'ouvrir les hostilités, mais que le puissant sultan avait réuni ses forces militaires et navales (sic) pour protéger ses fidèles sujets contre les gâchers.

En même temps, qu'il prenait vis-à-vis de ses sujets cette attitude martiale, Abdul-Hamid faisait parvenir au gouvernement français des propositions dans lesquelles il offrait satisfaction à la France, de sorte que lorsque courut le bruit du rappel à Toulon de la flotte française, on prétendit, en Turquie, que les Français avaient bien eu réellement l'intention de commencer les hostilités, mais avaient été épouvantés par les préparatifs belliqueux de la Porte et s'étaient rendus compte que jamais leur flotte ne pourrait remplir sa mission.

C'est encore cette version de l'incident qui, grâce à la censure turque, est considérée comme vraie par la plupart des sujets du commandeur des croyants dont le prestige s'est trouvé rehaussé par ce qui n'a été, en somme, qu'un essai de soumission absolue aux volontés de la France.

C'est encore cette version de l'incident qui, grâce à la censure turque, est considérée comme vraie par la plupart des sujets du commandeur des croyants dont le prestige s'est trouvé rehaussé par ce qui n'a été, en somme, qu'un essai de soumission absolue aux volontés de la France.

C'est encore cette version de l'incident qui, grâce à la censure turque, est considérée comme vraie par la plupart des sujets du commandeur des croyants dont le prestige s'est trouvé rehaussé par ce qui n'a été, en somme, qu'un essai de soumission absolue aux volontés de la France.

C'est encore cette version de l'incident qui, grâce à la censure turque, est considérée comme vraie par la plupart des sujets du commandeur des croyants dont le prestige s'est trouvé rehaussé par ce qui n'a été, en somme, qu'un essai de soumission absolue aux volontés de la France.

C'est encore cette version de l'incident qui, grâce à la censure turque, est considérée comme vraie par la plupart des sujets du commandeur des croyants dont le prestige s'est trouvé rehaussé par ce qui n'a été, en somme, qu'un essai de soumission absolue aux volontés de la France.

C'est encore cette version de l'incident qui, grâce à la censure turque, est considérée comme vraie par la plupart